



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

## **Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2021 et Réunion de la Direction**

Le Président, Mr MITTELHEISSER Thomas, a ouvert l'Assemblée Générale à 14h35 par un mot de bienvenu aux membres présents.

Divers membres absents sont excusés.

Il est à noter la présence de M Joël RIESTERER, adjoint au Maire de la commune de Boersch en charge du domaine associatif.

### **Rapport moral :**

Pour son rapport moral, le Président adresse tout d'abord ses remerciements aux membres présents en ce jour d'assemblée générale.

Le président remercie chaleureusement le propriétaire de notre terrain, M. Blank Eddy, pour ses interventions lors des divers intempéries (gel, tempêtes), surtout pour l'enlèvement des arbres tombés sur nos installations.

Cette année, pour raison de crise sanitaire, nous avons fait l'impasse sur le concours multi disciplines. Nous allons travailler dessus cette saison, et, peut-être, en concertation avec la famille PLUMERE (Daniel et Cécile), trouver une autre formule pour le repas.

Enfin, des remerciements vont à M HENNY Pierre pour un don de 100 euros au club.

Le président rappelle la marche à suivre concernant le nouveau Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif annuel obligatoire pour l'obtention de la licence FF Tir.

### **Concernant les diverses formalités administratives incombant aux membres :**

L'importance d'être à jour dans les formalités administratives est rappelée et les dates limites de souscription des licences et cartes de membre sont données.

Il est important d'avoir à l'esprit que sans licence, vous n'êtes plus assurés et donc plus autorisés à utiliser nos installations. De plus, en cas de contrôle de gendarmerie, par exemple, c'est la confiscation immédiate de vos armes, une détention ne pouvant être valide sans licence à jour. Aussi le président rappelle le port obligatoire et visible de la licence sur les Pas de Tir, tout membre devant être vigilant sur ce point et ne pas hésiter à en faire la promotion.

Concernant le coût de la licence et de la carte de membre : Une pénalité sera appliquée aux retardataires pour le paiement de la carte de membre, elle s'ajoutera aux 10% additionnels réclamés par la FF Tir sur la licence, soit un total de 190€. Cette mesure sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> samedi suivant l'assemblée générale qui se tient le dernier samedi de septembre.

Il est à noter que le montant de la licence FF Tir peut éventuellement augmenter, cette décision étant prise lors de l'assemblée générale de la Ligue de Tir d'Alsace prévue le 27 novembre 2021. Le montant de la carte de membre du club reste inchangé.

Il est aussi rappelé que le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif pour la saison 2021-2022 est obligatoire. A défaut, l'assurance allant avec la licence FF Tir n'est pas acquise, avec tout ce que vous pouvez imaginer en cas d'accident ! Aussi, des contrôles inopinés des licences sont susceptibles d'être réalisés par les membres de la direction.

Il n'y a plus de séances de tir contrôlé : le carnet de tir est abrogé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cependant, il vous sera possible de vous faire enregistrer lors de vos séances de tir.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

Sont donc habilités à l'enregistrement de ces séances :

M MITTELHEISSER René, M MITTELHEISSER Thomas, M RAUCH Thomas ainsi que M ECKERT Jean-Gabriel.

**Assemblée Générale 2019** : lecture étant faite, le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

**Bilan financier** : les résultats économiques de l'activité des exercices 2019-2020 et 2020-2021 sont présentés par le Trésorier Monsieur Arnaud BENTZ. Les différents postes de charges et de produits sont commentés :

**Pour la saison 2019-2020** :

- Les produits totalisent 28 840 euros contre 27 003 euros la saison 2018-2019.
- Les charges sont de 27 151 euros contre 25 773 euros la saison 2018-2019.  
La trésorerie disponible est ainsi en hausse de 1 689 euros et la réserve pour remise en état à restitution est dotée de 2 500 euros.

**Pour la saison 2020-2021** :

- Les produits totalisent 29 627 euros contre 28 840 euros la saison 2019-2020.
- Les charges sont de 26 006 euros contre 27 151 euros la saison 2019-2020.
- La trésorerie disponible est ainsi en hausse de 3 621 euros et la réserve pour remise en état à restitution est dotée de 5 000 euros.

**Budget prévisionnel pour la saison 2021/2022** :

La stabilité du nombre de membres et la maîtrise des frais de fonctionnement du club permettent de proposer un budget de dépenses de 29 220 euros, incluant 2 500 euros de réserve de remise en état à restitution (15 000 € ayant déjà été bloqués), ainsi que 5 000 euros de travaux d'entretiens. Les recettes attendues de 29 901 euros permettraient alors un solde des opérations de 681 euros.

**Travaux et achats prévus cette saison** :

Une journée de travail est arrêtée pour le samedi 25 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Au programme,

- Rénovation intérieur du pas de tir de 50 m
- Rénovation du mur de sécurité haut
- Palissade latérale le long du pas de tir de 25 m
- Maintenance annuelle

Comme d'habitude, les dates des journées de travail seront affichées sur le site du club (<http://www.pas-de-tir-boersch.fr>)

L'entretien des installations n'étant pas limité aux dates de travaux, il va de soi qu'avant de quitter nos installations, il faut laisser le poste de tir dans l'état dans lequel on veut le trouver en arrivant, c'est-à-dire propre (douilles et vieilles cibles sont à jeter dans les conteneurs adéquats).

**Quitus financier** :

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, Mme Michèle TROST et Monsieur Guy HILDWEIN (tout deux absent excusé ayant transmis leur opinion par courrier au Président), qui résument les contrôles et vérifications effectués et concluent à une bonne tenue de la comptabilité.

Quitus est alors donné au Trésorier pour les comptes des exercices 2019-2020 et 2020-2021 à l'unanimité des membres présents.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

**Les Vérificateurs aux comptes : pour les années 2021 à 2026**

Le mandat est de 5 ans, conformément à l'article 20 de nos statuts

Mme Michèle TROST, quittant le club, est remplacée, après vote des membres présents, par Monsieur M. Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM.

Monsieur Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG, est reconduit dans sa fonction à l'unanimité, aucun autre candidat ne s'étant manifesté.

**Election de la Direction**: Comme décidé lors de l'assemblée générale du 19 février 2011, la Direction est renouvelée par tiers sortant tous les ans.

**Les membres sortants de la Direction sont :**

- M. MITTELHEISSER Thomas, Président
- M. MITTELHEISSER René, Responsable Des Communications Extérieures
- M. BENTZ Arnaud, Trésorier
- M. STEGER Clément, Vice Président
- M. ECKERT Jean-Gabriel, Secrétaire

**Se présentent :**

M. MITTELHEISSER Thomas, M. MITTELHEISSER René, M. BENTZ Arnaud, M. STEGER Clément ainsi que M. ECKERT Jean-Gabriel se représentent.

M. MITTELHEISSER Thomas, M. MITTELHEISSER René, M. BENTZ Arnaud, M. STEGER Clément ainsi que M. ECKERT Jean-Gabriel sont réélus à l'unanimité des membres présents, par vote à mains levées.

A la suite de ces élections, la nouvelle Direction s'est réunie à part pour l'attribution des fonctions de chacun. Tous les postes de la Direction sont reconduits, les candidats sortant étant réélus et nommés à leur poste précédent.

**COMPOSITION DE LA DIRECTION ELUE le 17 Juillet 2021**

**Président :**

M. MITTELHEISSER Thomas, Agent de Maintenance, demeurant 21 rue du Dôme 67530 BOERSCH  
Né le 23 juin 1983 à OBERNAI réélu, de nationalité Française

**Vice-président**

M. STEGER Clément, directeur de société, demeurant 14, rue du maréchal Leclerc 67870 GRIESHEIM près MOLSHEIM Né le 01 octobre 1957 à ROSHEIM réélu, de nationalité Française

**Trésorier :**

M. BENTZ Arnaud, Directeur Financier, demeurant 30a route de Boersch 67210 OBERNAI  
Né le 23 mai 1966 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française

**Responsable Des Communications Extérieures**

M. MITTELHEISSER René, retraité, demeurant 21, rue du Dôme 67530 BOERSCH  
Né le 22 juillet 1952 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française

**Secrétaire**

M. Eckert Jean-Gabriel, informaticien, demeurant 8, place de l'Ecole 67117 DOSSENHEIM-KOCHERSBERG né le 14 octobre 1959 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

### Asseseurs

M. ADAM Théo, de nationalité Française  
M. FRANTZ Olivier, de nationalité Française  
M. OHRESSER Gilbert, de nationalité Française  
M. RAUCH Thomas, de nationalité Française  
M. BENTZ Hervé, de nationalité Française  
M. LOTZER Francis, de nationalité Française  
M. DEMIR Alex, de nationalité Française  
Personne morale : le Maire de la commune de BOERSCH ou toute personne par lui mandatée.  
M. SCHMITT Ludovic, de nationalité Française  
M. STISY Olivier, de nationalité Française

### Vérificateurs aux comptes pour les années 2021 à 2026

M. Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM  
M. Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG.

Un bilan est ensuite fait sur les différentes activités :

### Concernant le Ball-Trap :

Aucune trêve hivernale pour le Ball-Trap n'est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars. Les activités du Ball-Trap continueront donc pendant l'hiver, pour peu que les conditions météo le permettent.

### Divers

Le Président résume l'évolution des textes fixant les règles permettant l'invitation d'une personne pour la découverte du tir et informe les membres que la FFTir a mis en place un accès sur son site internet, permettant de faire tous les contrôles demandés par la loi. **Ainsi, une invitation ne pourra être confirmée qu'après avis positif suite à la consultation du fichier FINIADA (fichier des personnes interdites de tir) par le président ou le correspondant FFTir.**

Il pourra donc y avoir à nouveau des séances d'initiation au tir, mais uniquement le samedi après-midi et limité à **deux personnes au maximum**.

Les invités devront **obligatoirement** être munis de leur Carte Nationale d'Identité.

Le président détaille la procédure pour le renouvellement de la licence FFTir :

Envoyer ou présenter le certificat médical obligatoire en joignant le montant de la licence et de la carte de membre, ensuite, commande de la licence par le président, puis envoi de la nouvelle au demandeur.

M Joël RIESTERER nous signale que les subventions ne sont plus automatiques, mais doivent être demandées. Du matériel est promis pour la réfection du chemin d'accès, sévèrement endommagé lors des intempéries.

Tous les thèmes à l'ordre du jour ayant été débattus, l'Assemblée Générale Ordinaire est close vers 16h00 heures par le Président, avant d'offrir le verre de l'amitié aux membres présents.

Le secrétaire  
Jean-Gabriel ECKERT

Le Président  
Thomas MITTELHEISSER